



**Institut Africain de Formation et de Recherche -Action
Humanitaire et de Développement**

I.A.F.R - A.H. D

Ouagadougou Sect.21

Tel : +226 50 36 41 41 /50 36 42 42

Service Commercial : +226 58 93 82 26 (WhatsApp)

Email : dgiafrahd@gmail.com

Site : <https://iafr-ahd.org/>

FICHE TECHNIQUE DU SEMINAIRE

INTERNATIONAL SUR L'EVALUATION
D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET

SOCIAUX

I. Contexte et justification

Le Burkina Faso connaît une intensification des projets de développement et des interventions humanitaires dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures routières et énergétiques, l'agriculture et l'agroindustrie, l'exploitation minière, l'hydraulique, l'habitat, ainsi que les projets sociaux et humanitaires. Ces

initiatives, soutenues par l'État, les collectivités territoriales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, jouent un rôle déterminant dans la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cependant, la mise en œuvre de ces projets génère également des **impacts environnementaux et sociaux significatifs**, pouvant affecter les écosystèmes, les ressources naturelles, la santé des populations, les moyens de subsistance, ainsi que la cohésion sociale. Dans un contexte marqué par la vulnérabilité climatique, la pression sur les ressources naturelles et la fragilité sociale, **l'anticipation et la gestion rigoureuse de ces impacts constituent un enjeu majeur de durabilité et de gouvernance**.

Au Burkina Faso, l'Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) est un **outil légalement obligatoire** pour de nombreux projets, conformément aux textes en vigueur relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable. Le cadre juridique national, porté notamment par le Code de l'environnement et les textes d'application, impose la réalisation d'études environnementales et sociales préalables à l'autorisation de mise en œuvre des projets.

Parallèlement aux exigences nationales, les **grands bailleurs de fonds internationaux** – tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), la Société financière internationale (IFC), l'Union européenne et les agences du Système des Nations Unies – conditionnent le financement des projets au respect strict de leurs **normes environnementales et sociales**. Ces normes, notamment le **Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale**, les **Normes de performance de l'IFC** et les **Sauvegardes environnementales et sociales de la BAD**, exigent :

- Une identification rigoureuse des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- L'intégration des dimensions sociales, genre, droits humains et protection des groupes vulnérables ;
- La consultation et la participation effective des parties prenantes ;
- La mise en place de mécanismes de gestion des plaintes ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) robustes ;
- Un dispositif de suivi et de reporting conforme aux standards internationaux.

Malgré l'existence de ce cadre normatif exigeant, de nombreux acteurs publics, privés et associatifs font face à des **difficultés techniques et opérationnelles** pour aligner les études et la gestion environnementale et sociale des projets à la fois sur la **réglementation nationale du Burkina Faso** et sur les **standards des bailleurs de fonds**. Cette situation entraîne fréquemment :

- Des retards dans l'approbation et le financement des projets ;

- Des insuffisances dans la qualité des rapports d'EIES et de PGES ;
- Des risques de non-conformité juridique, financière et réputationnelle ;
- Une faible appropriation des enjeux environnementaux et sociaux par les équipes de projets.

Consciente de ces défis, et conformément à sa mission de **renforcement des capacités, de rechercheaction et de promotion du développement durable**, l'**Institut Africain de Formation et de RechercheAction Humanitaire et de Développement (IAFR-AHD)** organise une **formation spécialisée en Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES)**, spécifiquement alignée sur :

- le cadre légal et institutionnel du Burkina Faso ;
- les normes et standards des grands bailleurs de fonds internationaux.

Cette formation se veut à la fois **théorique et pratique** organisée par l'**Institut Africain de Formation et de Recherche-Action Humanitaire et de Développement (IAFR-AHD)**, , visant à doter les participants de compétences opérationnelles leur permettant de concevoir, analyser, conduire et suivre des EIES conformes aux exigences nationales et internationales, tout en tenant compte des réalités socioéconomiques et environnementales du Burkina Faso.

II. Objectifs du séminaire

1. Objectif général :

Outiller les participants pour la **maîtrise des normes internationales d'évaluation environnementale et sociale** appliquées par les grands bailleurs de fonds, et améliorer la qualité et la conformité des EIES/PGES.

2. Objectifs spécifiques :

- Comprendre les cadres environnementaux et sociaux des bailleurs tels que la BAD, la Banque mondiale, les agences de l'ONU et la SFI.
- Appliquer correctement les normes de performance environnementale et sociale aux projets.
- Identifier les impacts environnementaux et sociaux significatifs et proposer des mesures d'atténuation conformes.
- Rédiger un PGES et un plan de suivi conforme aux exigences des bailleurs.
- Analyser des cas pratiques de projets financés par des bailleurs multilatéraux

III. Contenus de la formation (modules proposés) 1. Introduction générale à l'EIES

- Concepts clés et principes fondamentaux
- Enjeux environnementaux et sociaux du développement durable
- Rôle de l'EIES dans le cycle de projet
- Typologie des projets soumis à EIES

2. Cadre légal et institutionnel □ Cadre juridique et réglementaire de l'EIES au Burkina Faso

- Rôles et responsabilités des institutions nationales compétentes
- Procédures nationales d'approbation des EIES
- Articulation entre réglementation nationale et exigences des bailleurs

3. Normes environnementales et sociales des bailleurs de fonds

- Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale
- Normes de performance de l'IFC

- Sauvegardes environnementales et sociales de la BAD
- Exigences de l'Union européenne et du Système des Nations Unies
- Comparaison et harmonisation des standards

4. Processus et étapes de l'EIES

- Criblage (screening) et catégorisation des projets
- Cadrage (scoping)
- Description du projet et de l'environnement de référence
- Identification et évaluation des impacts
- Analyse des alternatives (y compris l'option zéro)

5. Méthodes et outils d'évaluation des impacts

- Méthodes d'identification des impacts (matrices, check-lists, cartes) □ Évaluation de l'importance et de la significativité des impacts
- Analyse des risques environnementaux et sociaux
- Prise en compte des impacts cumulatifs et indirects

6. Évaluation des impacts sociaux

- Analyse socio-économique des zones de projet
- Genre, inclusion sociale et groupes vulnérables
- Droits humains et protection des communautés
- Réinstallation involontaire et moyens de subsistance (le cas échéant)

7. Consultation et participation des parties prenantes □

- Identification des parties prenantes
- Méthodes de consultation et de communication
 - Participation communautaire et acceptabilité sociale
 - Mécanismes de gestion des plaintes (GRM)

8. Élaboration des instruments de gestion environnementale et sociale

- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- Plans spécifiques (santé-sécurité, gestion des déchets, genre, etc.)
- Budgetisation et responsabilités de mise en œuvre
- Indicateurs de suivi environnemental et social

9. Suivi, contrôle et audit environnemental et social □

- Mise en œuvre du PGES
- Suivi des indicateurs de performance
 - Reporting environnemental et social
 - Audit et conformité aux normes des bailleurs

10. Études de cas pratiques □ Analyse d'EIES réelles

(Burkina Faso / Afrique de l'Ouest)

- Travaux pratiques en groupe
- Simulations d'évaluation et de validation de projets □ Retours d'expériences et bonnes pratiques

11. Rôles des acteurs et responsabilités □

- Promoteurs de projets
- Bureaux d'études et consultants □ Administrations publiques □ Partenaires techniques et financiers
 - Études de cas pratiques.

IV. Public cible

- Consultants en environnement et cabinets d'études
- Responsables de projets publics et privés
- Cadres des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, des infrastructures
- Chargés de programmes dans les ONG ou agences d'exécution
- Spécialistes E&S des projets financés par les bailleurs
- Membres de comités techniques d'évaluation

V. Méthodologie

- Exposés interactifs
- Études de cas issus de projets réels financés par les bailleurs internationaux
- Travaux en groupes
- Sessions pratiques d'analyse et d'élaboration de PGES
- Support de formation numérique et/ou imprimé remis aux participants

VI. Stratégie et site de formation

La formation peut être suivie en présentiel à l'IAFR-AHD situé à WAYALGUIN au Secteur 21 et en ligne sur Microsoft TEAMS. L'approche pédagogique sera andragogie, le partage d'expérience, et des travaux dirigés.

VII. Période de la formation

Période : 27 Février au 30 Avril 2026

Vague de passage : 18H00 à 21H (GMT).

VIII. Conditions de participation

- ★ Les frais de formation individuels sont de **350 000 Francs CFA** soit 534.000 Euro TTC payable par tranche via Orange Money, MOBICASH, RIA, WESTERN UNION, PAYPAL, CHEQUE ou Virement bancaire. Il inclut l'examen à l'international
- ★ Les frais de formation institutionnel sont de 450 000 Francs CFA soit 686.000 Euro TTC payable en une seule tranche via Orange Money, MOBICASH, RIA, WESTERN UNION, PAYPAL, CHEQUE ou Virement bancaire.

IX. Avantages

La participation à ce séminaire de haut niveau offre de nombreux avantages, tant sur le plan professionnel qu'institutionnel. Ces bénéfices se traduisent par un renforcement concret des compétences, une amélioration des performances organisationnelles et un meilleur positionnement sur le marché des projets financés par les bailleurs internationaux.

1. Acquisition de compétences techniques de haut niveau

- Maîtrise des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, de la BAD, des agences des Nations Unies et autres bailleurs.
- Renforcement des capacités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des EIES et PGES conformes aux standards internationaux.
- Familiarisation avec les outils d'analyse, de planification et de rapportage utilisés par les bailleurs.

2. Gain de compétitivité sur les marchés des projets

- Meilleure préparation pour répondre aux appels d'offres nationaux et internationaux en matière d'évaluations environnementales et sociales.
- Accès facilité à des missions ou contrats financés par les institutions de financement du développement (IFD).

3. Renforcement de la conformité et réduction des risques

- Diminution des risques de rejet de projets ou de suspension de financements liés à la nonconformité environnementale et sociale.
- Anticipation des exigences réglementaires et bailleurs, notamment en matière de consultation publique, d'indemnisation ou de gestion des plaintes.

4. Opportunité de réseautage

- Échange d'expériences avec d'autres professionnel issus d'horizons variés (Administration publique, secteur privé, ONG, institutions).

- Création ou renforcement d'un réseau national de spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales.

5. Valorisation du profil professionnel

- Attestation de formation reconnue, utile pour l'évolution de carrière ou la candidature à des postes de coordination E&S.

- Renforcement de la crédibilité et de la légitimité des participants dans leur environnement professionnel.

6. Outils pratiques transférables

- Mise à disposition de modèles, grilles d'évaluation, canevas de PGES et check-lists opérationnelles.
- Accès à une documentation actualisée sur les normes internationales en vigueur.

X. Débouchés : À l'issue du séminaire, les participants disposeront de compétences recherchées et reconnues au niveau national et international, leur ouvrant de nombreuses perspectives professionnelles et opérationnelles dans les secteurs public, privé et de la coopération internationale. Les débouchés incluent notamment :

1. Consulting et bureaux d'études

- Intégration ou renforcement de cabinets spécialisés en EIES, audits environnementaux ou suivi environnemental et social.
- Réalisation de missions pour le compte de projets financés par la Banque mondiale, la BAD, la SFI, l'UE, ou les agences onusiennes.

2. Projets de développement

- Recrutement en tant que spécialiste environnemental et social au sein des Unités de Gestion de Projet (UGP) financés par des bailleurs.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES, PAR, MGP) sur le terrain.

3. Institutions publiques

- Renforcement du rôle des cadres techniques dans les ministères en charge de l'environnement, des infrastructures, de l'agriculture ou de l'énergie.
- Contribution à la révision, l'analyse et l'approbation des EIES au niveau national.

4. Organismes internationaux et ONG

- Positionnement en tant que chargé de conformité environnementale et sociale dans des ONG internationales, agences de coopération ou organisations multilatérales.
- Appui à la mise

en œuvre des politiques de sauvegarde environnementale et sociale dans les programmes humanitaires ou de développement.

5. Enseignement et formation • Implication dans des activités de formation ou d'enseignement sur les normes environnementales et sociales dans des instituts techniques, écoles ou universités.

6. Opportunités en entrepreneuriat vert • Crédit d'initiatives privées autour du conseil en durabilité, de la gestion des impacts ou de la responsabilité environnementale et sociale des entreprises (RSE).

Plus d'information contactez IAFR- AHD au : **+226 50 36 41 41/ 50 36 42 42**

WhatsApp : **+226 58 93 82 26**. Email : dgiafrahd@gmail.com

Lien d'inscription : <https://forms.gle/Ea2GGUGz12CiQ6Ck8>